



BULLETIN de juin 2022

Bonjour chers adhérents et habitants du quartier de Saint Simon.

Me voici, « fraîchement » reconduit à la présidence de notre bureau de Saint Simon Environnement. Même si cela peut paraître un peu protocolaire, je souhaite sincèrement commencer par remercier Thierry Barbero pour le long mandat qu'il a exercé en notre nom comme président, mais aussi pour l'ensemble des tâches auxquelles il s'est attelé avec une énergie et une ténacité inégalées. Qu'on en juge aux évolutions de notre association dans ses outils de communication, sa renommée par l'influence perçue à la fois par les habitants comme par les interlocuteurs administratifs, techniques, politiques, associatifs, enfin et surtout les opérateurs économiques dont les promoteurs. Ses compétences, sa disponibilité et sa puissance de travail l'ont imposé sur de nombreux champs de l'évolution du quartier. Nous lui devons tous beaucoup, individuellement et collectivement.

Je n'ai aucunement son niveau de compétence et de puissance de travail, le challenge du passage de témoin est grand, c'est pourquoi je suis très heureux de pouvoir compter sur mes deux vice-présidentes et tous les membres du bureau, jeunes arrivants et chevronnés, dont les commissions poursuivront leurs missions. Je suis aussi très reconnaissant à Thierry de ne pas quitter le bureau où, ainsi qu'il l'a annoncé, il va poursuivre ses actions dans les domaines où il excelle, et continuera à nous faire profiter, membres du bureau mais aussi particuliers, de ses ressources et de ses éclairages, de son engagement.

J'espère que notre organisation, notre mode de fonctionnement permettront de maintenir le niveau de réactivité, de pertinence atteints sous la présidence de Thierry pour le plus grand bien de notre quartier.

Au niveau de la communication nous avons décidé à la rentrée de rendre ce bulletin bimensuel, avec une diffusion en temps réel à nos adhérents à jour de leur cotisation, puis mis en ligne dans les canaux de diffusion que vous connaissez après un délai de deux semaines. Pour ce qui est de messages ayant vocation à une information importante et urgente nous les diffuserons par les autres canaux les plus réactifs, dont notre facebook et celui du Collectif Citoyen de Défense du Quartier que nous saluons ici.

En vous remerciant encore pour votre soutien, votre vigilance et vos sollicitations, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et de bonnes vacances estivales, sans oublier la consultation du 13 juillet matin sur la place de l'église (voir ci-dessous).

M Herbach, au nom de l'ensemble des membres du bureau

Consultation publique

Mon quartier demain : consultation mercredi 13 juillet

Vous avez sans doute reçu cette invitation de notre maire de quartier N Ochoa :

« Madame, Monsieur,

Avec ma collègue Annette Laigneau, Adjointe au Maire à l'Urbanisme, nous vous invitons à venir découvrir les résultats de la concertation « Mon quartier demain », pour **les quartiers du Secteur - Ouest** :

Le Mercredi 13 juillet

Place de l'Eglise à Saint Simon, de 10h30 à 12h30

Place Sauvegrain à Lardenne, de 17h à 19h

Que vous soyez plutôt du matin ou de la fin de journée, venez nous rencontrer dans votre secteur ! Lors d'un moment convivial, vous pourrez découvrir à quoi pourrait ressembler votre quartier dans 20 ans.

Nous vous invitons à venir découvrir comment va évoluer votre quartier lors d'une rencontre conviviale dans l'espace public.

Cette restitution de la démarche de concertation vous permettra de répondre à des questions comme : dans quel parc j'irai me balader dans mon quartier ? Quelles seront les recommandations architecturales ? Qu'est ce qui favorisera la convivialité ?

+ d'infos sur <https://jeparticipe.toulouse.fr/processes/mon-quartier-demain>

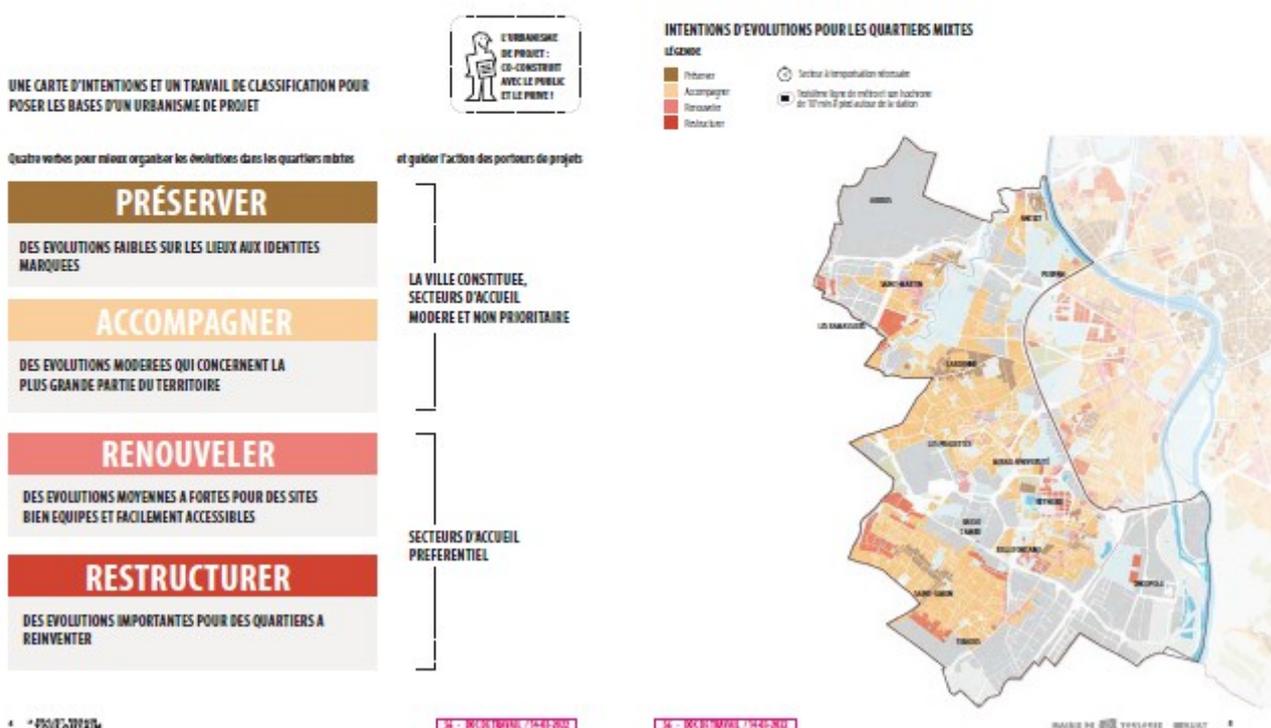
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments »

Nous souhaitons attirer votre attention sur ce rendez-vous auquel vous pouvez participer car il s'agit d'une étape de constitution du futur PLUiH qui conditionne l'évolution du quartier notamment sous l'angle de l'intensité de construction qui sera possible. Nous avons participé à certains ateliers de production de ces projets, nous avons pu faire entendre nos points de vues sur ce qui va être présenté. Certaines de nos demandes ont été retenues telles que, d'autres partiellement, d'autres pas du tout. Enfin il y a des éléments qui n'étaient pas présents dans les concertations.

Donc venez donner votre avis le 13 juillet. Ci-dessous une vue qui peut vous préparer à cette présentation.

«BÂTI» : DIAPPOSITIVES PRÉSENTÉES

RESPECTER L'IDENTITÉ DES QUARTIER



Vous pouvez voir que l'ambition en matière de densification (zones rouges « restructurer ») se porte encore fortement sur Saint Simon. Venez vous faire votre opinion le 13 matin.

T Barbero

Urbanisme

Dépôts de permis :

- 2 maisons mitoyennes au 60 ch de Villeneuve
- 1 maison au 15 ter chemin de Monlong
- 2 maisons au 116 ch de Basso Cambo
- 1 maison au 13 rue du Prilloume

- 1 maison au **98 rue Reguelongue**

Permis rejeté :

Le permis déposé par le groupe Marignan au 18-18bis chemin de Guilhermy pour 33 appartements a été rejeté.

Ce projet ne nous a pas été présenté en commission urbanisme, car situé dans la zone de l'OAP Guilhermy, mais **nous avons fait savoir à la mairie que le remplacement de 3 maisons par 33 logements n'était pas opportun dans cette zone où plus de 720 logements collectifs viennent d'être construits.**

Ce projet prévoyait seulement 36 places de parking pour 33 logements, ce qui aurait provoqué sans nul doute le stationnement dans la rue d'une quinzaine de véhicules tout près de l'école.

Permis accordés :

- 1 maison au **6 impasse de Diane**
- 1 maison individuelle au **15 rue du Prilloume**
- 1 maison individuelle au **38ter impasse Liffard**
- 1 maison individuelle **21 chemin de Canto Laouzeto**
- 1 maison au **12 bis rue Bayes**
- 2 maisons au **4 route de Saint-Simon**
- 7 "villas" accolées au **26 chemin du Loup**
- 2 maisons au **22 chemin de Monlong**
- 34 logements au **63/67 chemin du Loup**. Le projet qui nous avait été présenté en commission urbanisme prévoyait 49 logements. Suite à notre avis défavorable, le promoteur a déposé un permis avec 15 appartements de moins. C'est mieux, mais nous ne pouvons que déplorer la disparition des maisons individuelles chemin du Loup, malgré les promesses électorales.



- 10 logements au **10-12 impasse Liffard**. Le promoteur nous avait présenté un projet de 21 logements et 49% d'emprise au sol auquel nous avons donné un avis défavorable étant donné la localisation. Malgré la baisse du nombre de logements, l'emprise au sol du projet est de 36%, soit très au-dessus des 20% qui étaient autorisés par le PLUi-H annulé. Nous allons déposer un recours contre ce projet pour qu'il respecte l'esprit du PLUi-H



Commission urbanisme :

Un projet de 35 appartements nous a été présenté au **33 ch de Monlong** en remplacement de 2 maisons sur une parcelle de 6039 m². Nous avons donné un avis négatif à ce projet pour plusieurs motifs :

- La voirie interne d'accès mesure 5m de large sur 86 m de long, ce qui ne permet pas de créer un trottoir PMR et deux voies de circulation. Autant ce type de desserte peut s'avérer suffisant pour 2 ou 3 maisons, autant c'est très insuffisant pour 35 logements et 44 parkings.
- Aucune aire de présentation des OM n'est prévue en limite de propriété, et étant donné la largeur du chemin d'accès il sera impossible de la créer. Cela contrevient aux dispositions communes du PLU en vigueur.
- La sortie sur le chemin de Monlong est située à 10 m d'une "écluse" qui ne laisse qu'une voie de circulation. La sortie de nombreux véhicules à cet endroit créerait une nouvelle dangerosité.
- Nous estimons que l'offre en logements collectifs est largement suffisante dans cette partie de St-Simon et nous souhaitons qu'elle conserve son caractère pavillonnaire.

Un projet de 22 appartements nous a été présenté au **135/137 ch de Tucaut** en remplacement de 2 maisons sur une parcelle de 2250 m².

Nous avons rappelé au promoteur que la municipalité demandait que les projets suivent les règles du PLUi-H, même s'il a été annulé en justice, dans la mesure où il reflétait la volonté de l'équipe actuelle. Le Directeur de l'Urbanisme a confirmé nos dires.

Ainsi le projet qui présente une emprise au sol de 40% prévoit une densité du double de celle actée dans le PLUi-H. De ce fait, les espaces verts prévus seraient très réduits. D'autre part, le nombre de places de parking de 28 est très insuffisant pour 22 appartements, dans la mesure où il est impossible de se garer chemin de Tucaut.

Nous avons donc demandé au promoteur de revoir sa copie en prenant en compte les règles du PLUi-H.

Un projet de 17 appartements nous a été présenté au **48 ch du Loup** en remplacement d'une maison sur une parcelle de 2860 m². Nous avons rappelé au promoteur que la municipalité demandait que les projets suivent les règles du PLUi-H, même s'il a été annulé en justice, dans la mesure où il reflétait la volonté de l'équipe actuelle. Ainsi le projet qui présente une emprise au sol de 25% prévoit une densité supérieure à celle de 20% actée dans le PLUi-H.

Nous avons surtout insisté sur le fait que ce projet, une fois de plus situé chemin du Loup, consiste en la construction de logements collectifs T2 et T3 destinés à la défiscalisation. Nous demandons que le caractère pavillonnaire de St-Simon soit préservé, comme cela a été promis lors de la campagne des municipales.

Le chemin du Loup est actuellement la cible privilégiée des promoteurs comme le montre cette image (en rouge, les collectifs accordés ou construits, en jaune les tentatives non accordées) :



Nous avons demandé à la Mairie de dire Stop !

Sinon, toutes les rues du quartier vont subir le même sort petit à petit et nous estimons que le nombre de logements collectifs est largement suffisant à St-Simon.

Nous avons donc émis un avis défavorable en demandant la création de 6 parcelles pour des maisons à destination de familles.

Un projet de 28 appartements nous a été présenté au **186 ch de Tucaut** en remplacement d'une belle maison.

Nous avons rappelé au promoteur que la municipalité demandait que les projets suivent les règles du PLUi-H, même s'il a été annulé en justice, dans la mesure où il reflétait la volonté de l'équipe actuelle.

Ainsi le projet qui présente une emprise au sol de plus de 30% prévoit une densité supérieure à celle de 20% actée dans le PLUi-H.

Nous avons donc émis un avis défavorable.

T Barbero

Incinérateur

Dans le numéro précédent il vous a été présenté la situation actuelle et les enjeux. Nous accompagnons la démarche de consultation du public qui aura prochainement lieu

Outre le fait que nous verrions bien que si reconstruction ou refonte il y avait, nous souhaiterions que cela se fasse en un lieu plus éloigné de notre quartier, il faut reconnaître comme d'autres avec nous qu'il faut reprendre le modèle technico économique.

Actuellement il y a un tri (dont le niveau est certainement à améliorer) et une « valorisation » par combustion qui génère de la chaleur pour les quartiers et établissements raccordés au réseau, réseau qui s'étend maintenant à Montaudran (et pas vers Saint Simon !!). Or cette chaleur est certainement moins « valorisée » en période estivale. Autre valorisation avancée : la production d'électricité qui nous est apparue bien faible..

Bref si nous ne brûlions pas il y aurait besoin d'une source de chaleur, mais aussi une solution à trouver pour des déchets impropres au recyclage, infectieux, etc..

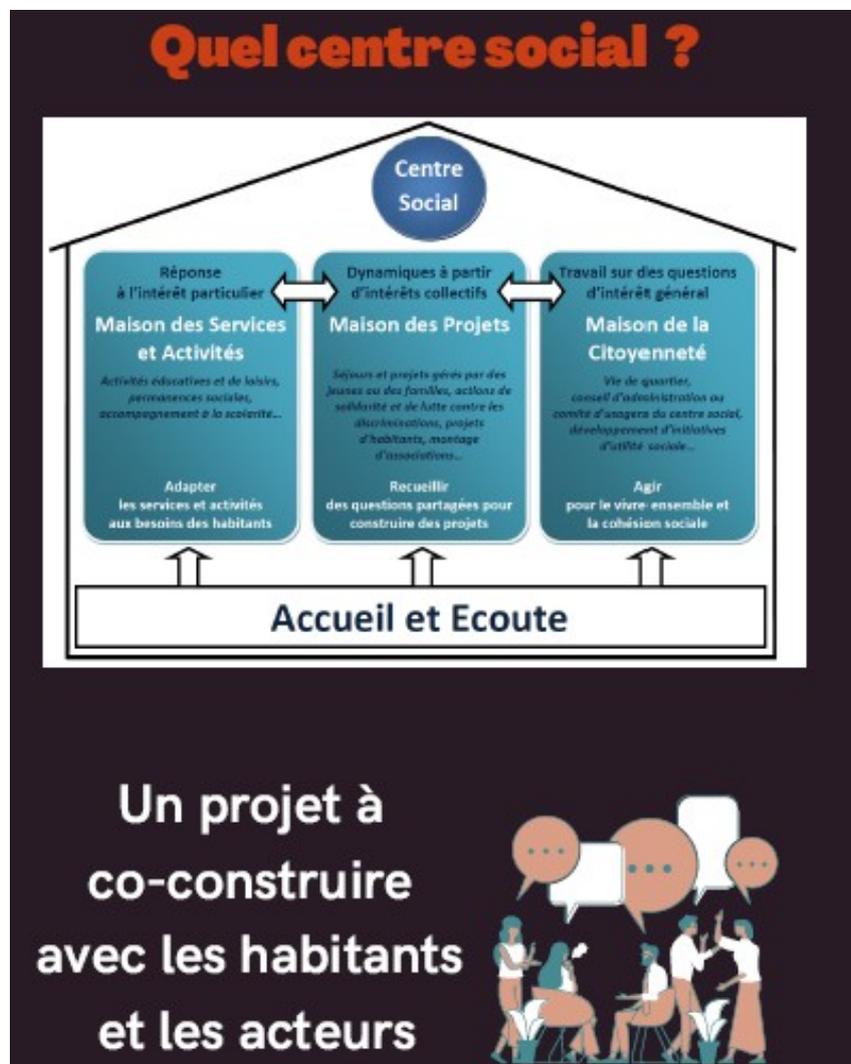
Il est possible de revoir à la baisse les volumes à incinérer, et donc de réduire les dimensions de cette unité. En activant les leviers de la réduction des déchets devant arriver à l'usine, grâce à une évolution des conditionnements, avoir davantage d'éléments compostables, recyclables, réparables. Une évolution sociétale qui est en marche qu'il ne faut pas mettre de côté dans cette étude.

I Berkman

Equipements publics

Nous avons été informés depuis quelque temps qu'un centre social est programmé dans le secteur Guilhermy, sans plus de détails à ce jour

Le 22 juin nous nous sommes rendus à l'invitation faite aux habitants pour la restitution d'une enquête menée par l'association « bas d'immeuble » en vue de la création d'un centre social qui pourrait se trouver chemin du Loup. Nous souhaitons bien entendu que ce projet qui cherche à renforcer la dynamique de cohésion des habitants du quartier déjà pour partie présente à travers les réseaux existants (le collectif citoyen de défense du quartier, le comité des fêtes, les clubs sportifs, les associations culturelles, etc pour ne pas les citer !)



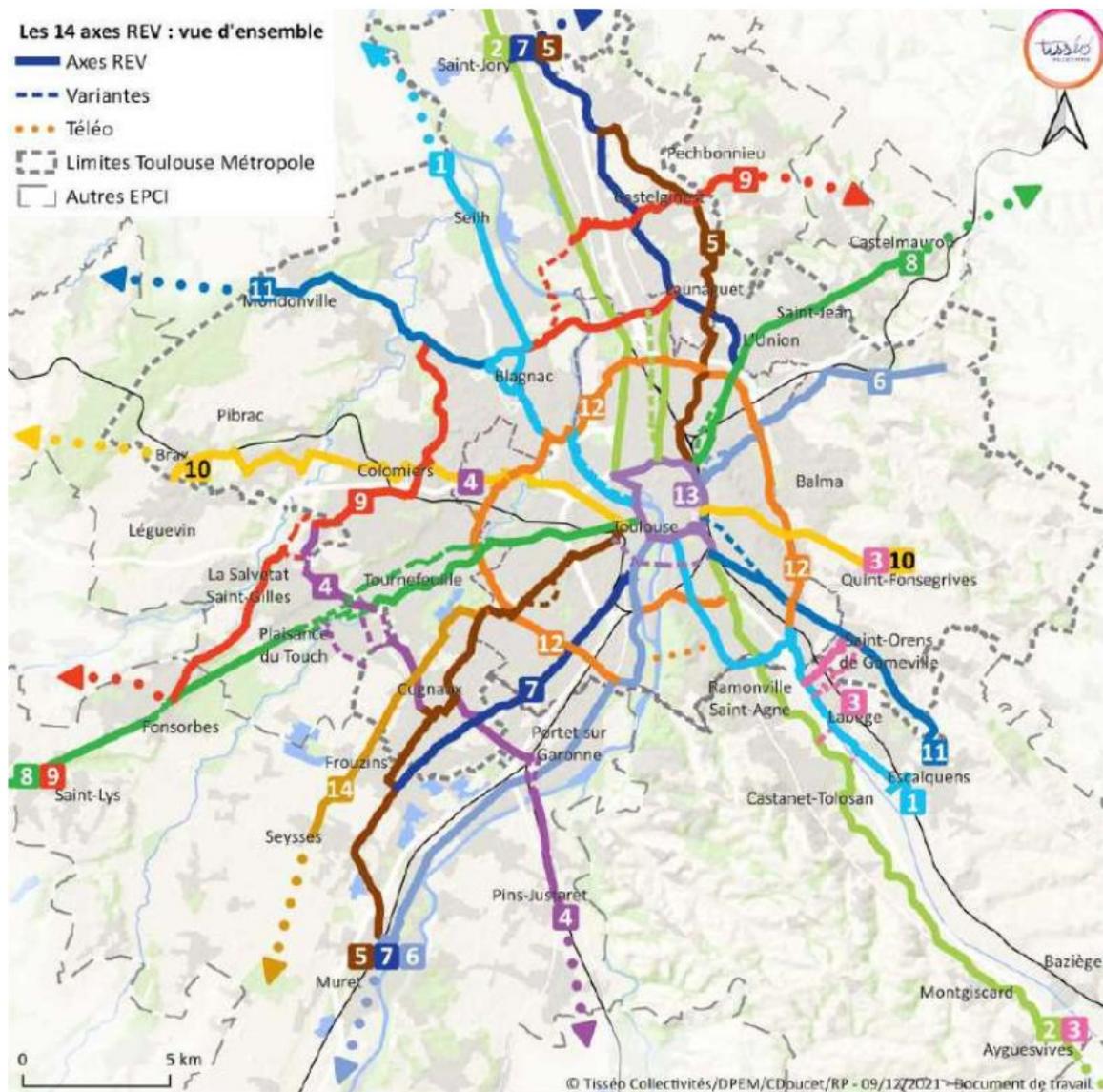
T Barbero et M Herbach

Transports et Déplacements, Voirie

Présentation du Réseau Express Vélo (R.E.V.) aux associations de quartier ; Un R.E.V. un peu lointain ?

Le 22 avril Toulouse Métropole a organisé la première réunion de présentation du projet. Sollicitée par l'U.C.Q. (Union des Comités de Quartier), elle était destinée aux associations de quartier; Saint Simon Environnement y était donc représenté.

Que retenir de cette présentation.



* Projet très ambitieux

Le projet R.E.V. c'est plus de 370 km de voies cyclables en 14 lignes desservant Toulouse, la Métropole, les communes au-delà ; elle concerne donc aussi le Conseil départemental

* 100 millions d'Euros engagés pour la part Métropole sur la mandature actuelle (80 M€ pour Toulouse Métropole (T.M.) + 20 M€ de subventions (Europe, État ...))

* La volonté de T.M. est d'engager simultanément toutes les études (afin de ne pas empiler les délais), et de se concentrer sur la réalisation d'une ou quelques voies afin de concrétiser et valider le concept au plus tôt.

* Toutefois assez peu de changement par rapport au plan élaboré en 2019. Concernant le tracé, là aussi peu de changement à part l'adjonction d'une 14ème ligne.

* Les difficultés seront nombreuses : modifications de sens de voiries, suppression de stationnement, acquisition de terrains privés, création d'ouvrages d'art (traversée de voie ferrée, rocade, cours d'eau).

A titre d'exemples :

- Réseau Ferré de France exige que les demandes de coupure de voie ferrée pour travaux soient déposées 3 ans à l'avance

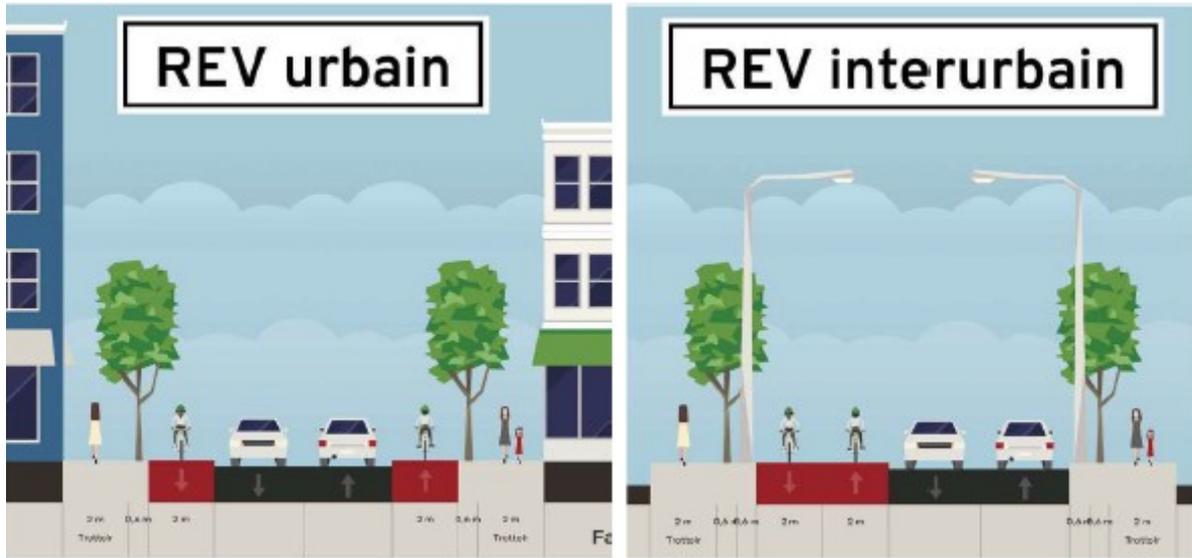
- les traversées de cours d'eau demanderont des études d'impact écologique

- de nombreuses concertations avec les habitants et commerçants (stationnement supprimés) seront nécessaires

Notre quartier sera concerné par 3 des lignes sur les axes boulevard Eisenhower, route de Seysses et route de St Simon ou V.C.S.M. (Voie du Canal Saint Martory)

L'adoption détaillée des tracés fera l'objet de concertations au niveau des quartiers. Du point de vue opérationnel, des adaptations sont portées sur des projets et des travaux déjà engagés par ailleurs.

Nous sommes comme la plupart d'entre vous dans l'attente de la concertation locale qui devrait émerger cet automne pour pousser et accompagner ce projet et le développement d'un maillage satisfaisant pour les déplacements doux qui ont connu une forte expansion avec le développement de l'assistance électrique



Vous pouvez retrouver l'intégralité de la présentation de T.M. sur le site de S.S.E. à cette adresse : <https://www.saint-simon-environnement.org/>

Travaux sur les voiries du quartier
Zone sortie chemin du ch. Basso Cambo / boulevard Eisenhower

Il s'agit là du chantier le plus important, il va profondément modifier les voiries du secteur, Tout d'abord du côté de l'intersection *ch. de Basso Cambo / bd Eisenhower*, gros changements.

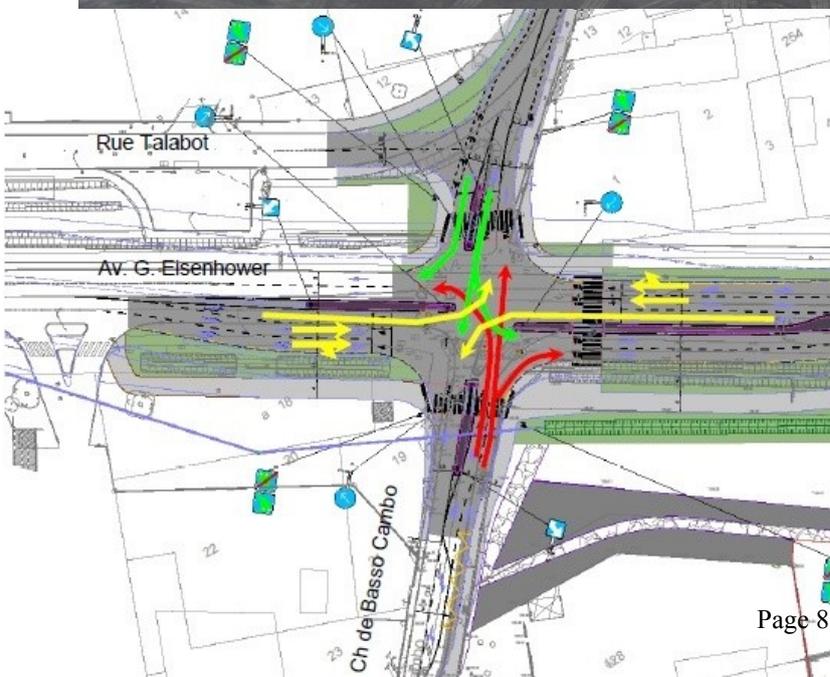


vue du chantier le 05/07/22

Les véhicules sortant de Saint Simon auront la possibilité de tourner à gauche ainsi que d'aller tout droit rejoindre la rue Paulin Talabot.

La sortie se fera sur 2 files.

L'intersection étant toujours du type carrefour à feux tricolores.



Le gros de la fin de ces chantiers est prévu pour fin Août 2022.



Côté impasse de Basso Cambo, le "petit rond-point" de pierre situé aux alentours du 121 ch. de Basso Cambo vient d'être supprimé. Il y aura à cet endroit un carrefour à feux tricolores donnant accès à la nouvelle voie desservant le programme immobilier Vinci. Cette nouvelle voie rejoint la nouvelle rue Robert Maffre (grand axe est-ouest du programme, avec large trottoir et piste

cyclable).

vue du rond-point supprimé le 05/07/22

Le bus 87 empruntera cette nouvelle voie afin de desservir la zone Vinci; il ressortira sur le bd Eisenhower par une nouvelle voie débouchant près de l'entrée d'NXP, voie qui n'aura qu'un "tourne à droite" sur ce boulevard ; il s'agit de la voie partant sur la droite sur la photographie suivante.
vue de la nouvelle voirie le 05/07/22



*vue du nouveau carrefour desservant la zone Vinci et l'école Canto-Laouzetto (à gauche) le 05/07/22
La voie de droite rejoignant le bd Eisenhower.*



Enfouissement des réseaux chemin de Canto-Laouzetto

Ces chantiers concernent l'enfouissement du réseau électrique ; leur fin est prévue vers fin octobre 2022.



vue des chantiers sur Canto-Laouzetto le 05/07/22

Y Geoffroy

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du bureau de St-Simon Environnement aura lieu le lundi 5 septembre à **18h** dans la salle place de l'église.

BULLETIN D'ADHESION 2022

Vous pourrez adhérer votre adhésion à St-Simon Environnement pour 2022 en réglant par carte bancaire sur notre site : <https://www.saint-simon-environnement.org/association-toulouse-st-simon-environnement/adhesion/>

Ou alors utiliser le papillon ci-après en joignant un chèque de 10€ par famille à Saint Simon Environnement, Centre d'animation, 10 chemin Liffard 31100 Toulouse

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels : _____

Adresse postale : _____

Si vous n'avez pas d'accès internet l'Association vous propose de vous livrer les bulletins papier à domicile, cochez alors la case suivante.

Je n'ai pas d'accès internet, merci de me livrer les bulletins papier à mon domicile _____